

La Nationalité française

À la naissance, la nationalité française est attribuée	Plus tard, on acquiert la nationalité française
<p>Par filiation : si les parents de l'enfant sont français. Est français dont l'un des parents au moins est français.</p> <p style="text-align: right;">Code civil, Art. 18</p>	<p>Par déclaration : à partir de 16 ans (ou à partir de 13 ans, au nom de l'enfant mineur) pour un enfant mineur né en France de parents étranger, qui vit en France depuis au moins 5 ans.</p> <p style="text-align: right;">Code civil, Art. 21-11</p> <p>Pour un étranger marié avec un/une Français(e) après 4 ans de mariage.</p> <p style="text-align: right;">Code civil, Art. 21-2</p>
<p>Par lieu de naissance : si l'enfant naît en France et que l'un de ses parents est né en France.</p> <p style="text-align: right;">Code civil, Art. 19-3</p> <p>Si l'enfant naît en France et que ses parents sont apatrides ou inconnues.</p> <p style="text-align: right;">Code civil, Art. 19</p>	<p>Par décret de naturalisation : à la majorité, pour un jeune né en France de parents étrangers et qui vit en France depuis au moins 5 ans, depuis l'âge de 11 ans.</p> <p>Pour un étranger résidant en France et qui remplit les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être majeurs - avoir un titre de séjour - être assimilé à la société française - ne pas avoir été condamné <p style="text-align: right;">Code civil, Art. 21</p>

Questions



- Comment peut-on acquérir la nationalité française ? cite les quatre possibilités.



- Pourquoi un enfant né en France doit attendre l'âge de 18 ans pour acquérir la nationalité de plein droit ?

A la naissance, on parle d'acquérir la nationalité par « droit du sol » et « droit du sang ».



- A quelles situations correspondent ces deux expressions.

La Nationalité française

À la naissance, la nationalité française est attribuée	Plus tard, on acquiert la nationalité française
<p>Par filiation : si les parents de l'enfant sont français. Est français dont l'un des parents au moins est français.</p> <p style="text-align: right;">Code civil, Art. 18</p>	<p>Par déclaration : à partir de 16 ans (ou à partir de 13 ans, au nom de l'enfant mineur) pour un enfant mineur né en France de parents étranger, qui vit en France depuis au moins 5 ans.</p> <p style="text-align: right;">Code civil, Art. 21-11</p> <p>Pour un étranger marié avec un/une Français(e) après 4 ans de mariage.</p> <p style="text-align: right;">Code civil, Art. 21-2</p>
<p>Par lieu de naissance : si l'enfant naît en France et que l'un de ses parents est né en France.</p> <p style="text-align: right;">Code civil, Art. 19-3</p> <p>Si l'enfant naît en France et que ses parents sont apatrides ou inconnues.</p> <p style="text-align: right;">Code civil, Art. 19</p>	<p>Par décret de naturalisation : à la majorité, pour un jeune né en France de parents étrangers et qui vit en France depuis au moins 5 ans, depuis l'âge de 11 ans.</p> <p>Pour un étranger résidant en France et qui remplit les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être majeurs - avoir un titre de séjour - être assimilé à la société française - ne pas avoir été condamné <p style="text-align: right;">Code civil, Art. 21</p>

Questions



- Comment peut-on acquérir la nationalité française ? cite les quatre possibilités.



- Pourquoi un enfant né en France doit attendre l'âge de 18 ans pour acquérir la nationalité de plein droit ?

A la naissance, on parle d'acquérir la nationalité par « droit du sol » et « droit du sang ».



- A quelles situations correspondent ces deux expressions.